



UN RAPPORT BIEN DÉCEVANT

Les usagers patients, familles et professionnels de la psychiatrie représentés par les organisations soussignées, ont pris connaissance du rapport « Missions et organisation de la santé mentale et de la psychiatrie » établi par Monsieur Edouard COUTY et rendu public le 29 janvier 2009.

Un certain nombre des 26 recommandations contenues dans ce rapport seraient de nature à améliorer notre dispositif de soins et de prévention en psychiatrie et santé mentale, notamment : le renforcement du rôle institutionnel des usagers en santé mentale, patients et familles ; la création d'un diplôme d'infirmier spécialisé en psychiatrie ; le développement de la recherche en santé mentale dans toutes ses dimensions, sciences sociales et sciences humaines, aux côtés et en lien avec les neurosciences ; l'accélération de la mise en place de la Valorisation des Activités en Psychiatrie (VAP), et dans l'attente assurer une bonne traçabilité des financements des activités en psychiatrie.

Mais pour être véritablement efficaces, ces mesures supposent de s'inscrire dans un cadre organisationnel cohérent adapté aux particularités du soin en psychiatrie. Or, le modèle échafaudé dans le rapport autour d'un « Groupement Local de Coopération pour la santé mentale (GLC) » ne répond pas à cette exigence :

➤ d'une part, le GLC confond au sein d'une même structure dotée de la personnalité juridique, une nébuleuse « d'opérateurs » (12 dans le texte sans compter les points de suspension) dont le flou quant au pilotage, aux répartitions de responsabilités et aux obligations de chaque acteur laisse pour le moins perplexe quant à sa déclinaison opérationnelle sur le terrain.

➤ d'autre part, le clivage entre l'extra-hospitalier relevant du GLC, et l'intra-hospitalier dépendant d'une autre institution, ne peut qu'être source de dysfonctionnements, tant cette interface est particulièrement sensible dans le parcours de soins des usagers en santé mentale (notamment dans les situations d'urgence). Comment, par exemple, aménager dans ce cadre, le fonctionnement des soins sans possibilité de consentement en ambulatoire ? En psychiatrie, la sécurité des soins ne peut s'en remettre aux aléas d'une cohabitation plus ou moins heureuse de deux gouvernances.

C'est pourquoi les organisations soussignées ne peuvent qu'exprimer une déception à la mesure de leurs attentes et de leur implication active tout au long des travaux de la commission à l'origine de ce rapport.

Dans la perspective de l'élaboration prochaine de la loi ambitieuse pour la psychiatrie, voulue par le Président de la République, intégrant une rénovation de la loi de 1990, les signataires tiennent à rappeler les points suivants :

➤ la psychiatrie est une discipline exigeant continuité, proximité et responsabilité, fondements de la politique de sectorisation. Elle doit veiller à un juste équilibre entre qualité des soins, respect des libertés individuelles et légitime souci de sécurité de nos concitoyens.

➤ son plateau technique est avant tout constitué de personnels formés en nombre suffisant.

➤ à un niveau supra-sectoriel, le département apparaît comme le niveau pertinent d'organisation et de gouvernance de l'offre de soins et de prévention en psychiatrie.

➤ l'optimisation du dispositif de soins et de prévention nécessite une clarification et une priorisation des missions d'une discipline qui n'en finit pas de se diluer dans la santé mentale et la médicalisation de problèmes sociaux.

➤ la représentation des usagers et des familles concernés doit être garantie et soutenue à tous les niveaux.

➤ enfin les réformes resteront sans effet si elles s'exonèrent des fondamentaux d'une régulation publique saine comme le droit d'accès à des soins de qualité comparable pour tous, d'autant plus pour une discipline exigeant une couverture territoriale s'articulant avec l'ordre public et le respect des libertés individuelles. Et ce droit peut-il s'accommoder d'une liberté totale d'installations conduisant à faire payer par les citoyens sous-dotés en termes de démographie médicale, les prestations des médecins pléthoriques dans d'autres régions ?

Le Président de l'Union Nationale des Amis
et Familles de Malades psychiques

Jean CANNEVA

La Présidente de la Fédération
Nationale des Associations
d'(Ex) Patients en Psychiatrie

Claude FINKELSTEIN

Le Président de la Conférence des
Présidents des CME de CHS

Dr Yvan HALIMI

Le Président de l'Association des
Etablissements Participant au
Service Public de Santé Mentale

Roland LUBEIGT

Liste des organisations signataires

M. Jean CANNEVA

Président de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques (UNAFAM)

Tél 01 53 06 30 43

Mme Claude FINKELSTEIN

Présidente de la Fédération Nationale des Associations d'(Ex) Patients en Psychiatrie(FNAP-Psy)

Tél 01 43 64 85 42

Dr Yvan HALIMI

*Président de la Conférence des Présidents des Commissions Médicales d'Etablissement
des Centres Hospitaliers Spécialisés (CME – CHS)*

Tél 02 51 09 72 92

M. Roland LUBEIGT

Président de l'Association Des Etablissements participant au service public de Santé Mentale (ADESM)

Tél 01 69 92 52 52